

**Département de l'AIN**

-----  
**Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE**

-----  
**Canton de MIRIBEL**

-----  
**Commune de BEYNOST**

**03**

**2024**

**40**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du** : 25 avril 2024  
**Convocation du** : 18 avril 2024

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 27  
Présents : 17  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

**URBANISME-FONCIER : Autorisation donnée à Madame le Maire de signer les conventions de servitudes entre la commune et ENEDIS**

**Présents** : Caroline Terrier, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Lionel Chevrolat, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Bertrand Vermorel, Patrick Tholon, Valérie Berger, Sophie Gaguin, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Harris Reneman, Philippe Casamayor, Catherine Barcellino.

**Représentés :**

Sylvie Caillet a donné procuration à Caroline Terrier  
Elodie BreLOT a donné procuration à Philippe Maillez  
Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon  
Sébastien Renevier a donné procuration à Sergio Mancini  
Laurence Rouquette a donné procuration à Harris Reneman  
Nathalie Thimel- Blanchoz a donné procuration à Jean-Pierre Cottaz

**Absents** : Jean-Marc Curtet, Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot.

**Secrétaire de Séance :**

Annie Maciocia

ENEDIS sollicite régulièrement la commune de Beynost afin de réaliser des travaux de modernisation et de rénovation des réseaux électriques sur le domaine public de la commune.

Madame le Maire ne disposant pas de la délégation lui permettant de donner son accord pour l'exécution de ces travaux, le Conseil Municipal est sollicité à cet effet pour donner pouvoir à Madame le Maire de signer les conventions de servitudes à venir entre ENEDIS et la commune. Rendu-compte de l'exercice de cette délégation sera fait à chaque conseil lorsqu'une convention aura été signée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document utile, dont les conventions de servitudes à intervenir, permettant à la société ENEDIS de réaliser sur le domaine public ou les parcelles communales, tous types de travaux sur les réseaux électriques.

Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.



*TERRIER*

Caroline TERRIER,  
Maire de Beynost